

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition universelle. 1900. Paris
Auteur(s) secondaire(s)	Lefèvre, Léon (18...-1905) ; Witt, Otto Nikolaus (1853-1915) ; Lévy, René-Jacques (1877-1912) ; Tassilly, Eugène (1867-1940) ; Blondel, Émile (1852-1940)
Titre	[Les produits chimiques et les matières colorantes : le blanchiment, la teinture et l'impression des fibres textiles : Cartes d'échantillons]
Adresse	Paris : Revue générale des matières colorantes et des industries qui s'y rattachent, 1901
Collation	1 vol. (6 pl.) : échantillons ; 28 cm
Nombre de vues	6
Cote	CNAM-BIB 8 Ku 114-A
Sujet(s)	Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Produits chimiques -- 1870-1914 ; Impression sur étoffes -- 1870-1914 ; Spécimens
Thématique(s)	Expositions universelles Matériaux
Typologie	Ouvrage
Note	Le texte de l'ouvrage est à retrouver sur le Cnum sous la cote 4 Xae 70. Seules les cartes d'échantillons sont présentées. Issues de la cote 8 Ku 114-A, elles présentent des détails différentes des échantillons présents sous la cote 4 Xae 70,
Langue	Français
Date de mise en ligne	12/03/2025
Date de génération du PDF	18/09/2025
Recherche plein texte	Non disponible
Notice complète	https://www.sudoc.fr/18873645X
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8KU114-A

Revue Générale des Matières Colorantes
et des Industries qui s'y rattachent

N° de l'Exposition Universelle de 1900.

CARTE I.

Janvier 1901. TOME V.

N° 1. Fil brillant artificiel teint (Soie artificielle). (Société pour la fabrication de la soie de Chardonnet.) N° 2.



N° 4. — Fil brillant artificiel teint. (Vereinigte Glanzstoff-Fabriken A. G. et C^{ie} française de la soie parisienne.) — N° 5.

Revue Générale des Matières Colorantes
et des Industries qui s'y rattachent

N° de l'Exposition Universelle de 1900.

CARTE II.

Janvier 1901. TOME V.

A. Denis et Benoist à Roubaix.

N° 6. — **Velours lin.** Traitement soierie grand teint.
CAMPÊCHE.

N° 7. — **Peluche lin.** Traitement soierie grand teint.



A. Denis et Benoist à Roubaix.

N° 9. — **Velours jute.** Teinture solide, traitement brillant.

N° 10. — **Velours coton.** Confection bleu grand teint.

Revue Générale des Matières Colorantes
et des Industries qui s'y rattachent

N° de l'Exposition Universelle de 1900.

CARTE III.

Janvier 1901. TOME V.

N° 11.

Tissu crispé laine et coton. (Hannart frères à Roubaix).

N° 12.

Impression sur coton. (Besselièvre fils à Rouen.)



N° 13. — Satinette coton, mercerisée et imprimée.
(F. Bossi et C^{ie}, Busto Arsizio, Italie.)

N° 14. — Flanelle coton imprimée. (Besselièvre fils
à Rouen.)

Revue Générale des Matières Colorantes
et des Industries qui s'y rattachent

N° de l'Exposition Universelle de 1900.

CARTE IV.

Janvier 1901. TOME V.

N° 15.

Tissu laine cardée, traitement Bohême. (Hannart frères.)

N° 16.



N° 18. Velours coton imprimé (Lapis) de la Manufacture des Trois Montagnes, Prochoroff à Moscou. N° 19.

REVUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES COLORANTES

ET DES INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

N° 64

TOME VI.

1^{er} Avril 1902.

CARTE D'ÉCHANTILLONS N° 4.



N° 25. — Diazorubine B (3 0/0) diazotée et développée avec le développeur A.

(Farben. v. F. Bayer.)



N° 26. — Brun katiguène V extra imprimé sur coton.



N° 27. — Thiocatechine I (15 0/0) fixée aux acides.

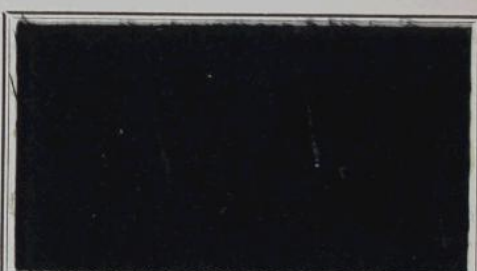
(Société des Matières colorantes de Saint-Denis.)



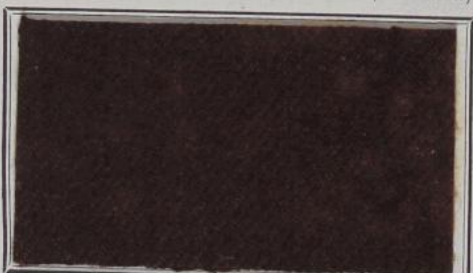
N° 28. — Thiocatechine II (15 0/0) fixée au bichromate.



N° 29. — Bleu pur Zambéze 4 B. (Act. Gesell. für Anilin.)

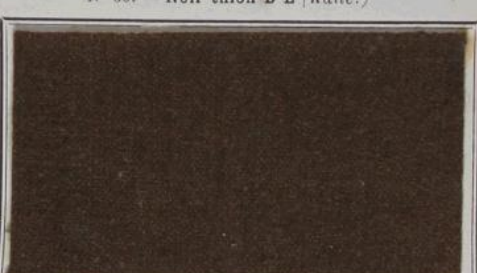


N° 30. — Noir thion B E (Kalle.)



N° 31. — Brun naphthamine R E (2 0/0) et noir carbone B W (0,7 0/0) nuance directe.

(Kalle et C^{ie}.)



N° 32. — Brun naphthamine R E (2 0/0) et noir carbone B W (0,7 0/0) nuance traitée par le bichromate et le sulfate de cuivre.

REVUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES COLORANTES
ET DES INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

N° 49.

TOME V.

1^{er} Janvier 1901.

CARTE D'ÉCHANTILLONS N° I.

NOUVELLES APPLICATIONS DES COULEURS "NITROSO" (*Farbwerke von Meister Lucius und Brüning.*)



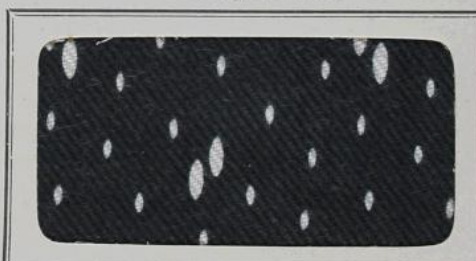
N° 1. — Nitrosoéthyl-*o*-toluidine et *m*-amino-diméthyl-*p*-toluidine.



N° 2. — Nitrosodiméthylaniline et *m*-amino-diméthyl-*p*-toluidine.



N° 3. — Nitrosodiméthylaniline et *m*-diméthyl-amino-*p*-crésol.



N° 4. — Alpha-naphtylamine et nitrosodiéthyl-*m*-amino-phénol.



N° 5. — Nitrosodiméthylaniline et extrait de bois jaune.



N° 6. — Nitrosodiméthylaniline et *o*-aminophénol.



N° 7. — Nitrosodiméthylaniline et extrait de campêche.



N° 8. — Nitrosodiméthylaniline et diéthyle-*m*-amino-phénol.